

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° I-715

présenté par

M. Paul, Mme Sandrine Doucet, M. Amirshahi, M. Philippe Baumel et M. Laurent Baumel

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 6 , insérer l'article suivant:**

À la première phrase du premier alinéa du I de l'article 244 *quater* B du code général des impôts, après le mot : « agricoles », sont insérés les mots : « , qui emploient moins de 250 salariés et qui ont réalisé un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros au cours de l'exercice, soit ont un total de bilan inférieur à 43 millions d'euros, et dont le capital ou les droits de vote ne sont pas détenus à hauteur de 25 % ou plus par une entreprise ou par plusieurs entreprises ne répondant pas à ces conditions, de manière continue au cours de l'exercice ; ou les entreprises employant un pourcentage de personnes titulaires d'un doctorat, supérieur ou égal à un chiffre fixé par décret en Conseil d'État, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Encourager le dynamisme et la qualité de la recherche est déterminant pour atteindre l'objectif politique d'un accroissement du niveau de qualification nécessaire au redressement productif et à l'innovation de nos entreprises et pour faire face aux enjeux écologiques, à ceux de la transition énergétique et aux problématiques climatiques et de biodiversité.

Entre 2002 et 2010, les effectifs des chercheurs privés ont augmenté de 90 000 à 140 000. Pour autant, ces chiffres sont à situer dans un contexte international devenu très concurrentiel. Si « la France est dans la moyenne haute des pays développés avec 250 000 chercheurs en 2011 » (G. Fioraso, 4 avril 2014), elle ne se positionne qu'en 12^{ème} position pour le nombre de chercheurs par rapport à la population active. En outre, certaines disciplines voient leurs effectifs baisser (notamment la physique et certaines disciplines de Lettres-Sciences Humaines et Sociales).

Par ailleurs, le taux de chômage des titulaires de doctorats est nettement plus élevé en France que dans les autres pays de l'OCDE (10 % en 2009).

Ce contexte défavorable, allié à celui encore bien plus difficile de la recherche publique, est à l'origine, dès à présent, d'une diminution très marquée du nombre de doctorants. Entre 2000 et 2011, ceux-ci ont diminué de 15 %. Les scénarii tendanciels (MESR) confirment que cette diminution se poursuivra si rien n'est entrepris.

Cet article permet de fixer par voie réglementaire le niveau de seuil souhaité.